

Le financement des collectivités locales en Afrique

AGADIR – MAROC

9 - 11 février 2009

Les objectifs du séminaire :

La décentralisation constitue dans de nombreux pays un enjeu stratégique de développement. Elle permet en effet la mise en place d'un échelon de gestion susceptible d'offrir certains biens et services publics d'une manière mieux adaptée aux besoins des populations.

La mobilisation de ressources locales, qui en est le corollaire, garantit une certaine autonomie financière des collectivités locales en leur permettant de disposer de revenus plus stables que des transferts de recettes ou des subventions et, partant, de mieux gérer la dépense.

Cependant, de nombreux pays africains se heurtent à des difficultés considérables dans la mesure où les ressources locales propres mobilisables sont relativement faibles et ne permettent pas toujours aux collectivités locales de satisfaire les besoins de leurs administrés.

A l'initiative et sous l'égide du Ministère des affaires étrangères et européennes de la France, une étude a été menée de 2006 à 2008 avec pour objectif de proposer des recommandations opérationnelles permettant de faire adopter les meilleures pratiques de fiscalité locale par les États engagés dans un processus de décentralisation dont le cadre institutionnel permet à présent aux collectivités locales de fonctionner.

Cette étude, confiée à une équipe pluridisciplinaire composée d'universitaires du Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI) et d'experts de l'administration française venant de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), sous la responsabilité de M. Gérard CHAMBAS, chargé de recherches au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et au CERDI, a consisté à mener, sur la base de la documentation existante et des missions réalisées dans cinq pays (Bénin, Cameroun, Ghana, Mali et Mauritanie), des études comparatives.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport provisoire qui a été remis en octobre 2008.

Dans les mêmes conditions que pour l'étude réalisée sur la fiscalité centrale, à laquelle le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) avait déjà contribué en organisant une rencontre sur ce thème en 2004, l'objectif de ce nouveau séminaire, organisé également sous l'égide du CREDAF auquel se joint l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST), est de permettre, avant toute conclusion définitive, de débattre avec les partenaires intéressés des principales orientations contenues dans le rapport provisoire, afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des mesures présentées ainsi que de leur adéquation avec les problématiques locales des pays concernés.

En plus des représentants du Ministère des affaires étrangères et européennes de la France et de l'équipe en charge de l'étude, ce séminaire réunira les dirigeants des administrations fiscales et de la comptabilité publique des pays membres du CREDAF et de l'AIST ainsi que des représentants des collectivités locales de chacun des cinq pays de l'échantillon.

Cette rencontre sera notamment l'occasion de s'interroger sur l'importance des recettes susceptibles d'être générées par les taxes foncières et de résidence ainsi que par les taxes professionnelles puis d'étudier les conditions d'une organisation administrative susceptible de répondre de manière adaptée aux contraintes locales.

Elle permettra également de faire porter la réflexion sur les recettes non fiscales et les taxes rétrocédées puis d'examiner l'efficacité des systèmes administratifs et comptables en vigueur ainsi que les différentes améliorations susceptibles de leur être apportées.

Des travaux en ateliers sur quatre thèmes prédéfinis (des fiches de problématique vous seront prochainement adressées), suivis de débats en séance plénière et permettant d'aborder les différentes problématiques auxquelles des éléments de réponse sont attendus pour permettre la validation de l'étude, faciliteront les échanges et la réflexion.